



BOURSE DU BURUNDI

RAPPORT DU MARCHE DU MOIS DE JUIN 2026

1. Aperçu du marché

Le mois de juin 2026 a été marqué par la négociation des Obligations du Trésor. Le Volume total mensuel des Obligations du Trésor négociées a été de 4 622 000 000 BIF. Ce volume a été réalisé sur deux (2) Obligations du Trésor de maturité de deux (2) ans à 87,5 BIF par Obligation, assorties d'un coupon annuel de 5% et arrivant à l'échéance en 2028. Ledit volume correspond aux transactions effectuées sur les Obligations du Trésor, réparties sur dix-neuf (19) transactions sur le marché des titres à revenu fixe. Vingt-un (21) séances de négociation ont marqué le mois.

2. Cloche de clôture

A la clôture des négociations du mois, deux (2) ordres de vente portant sur les Obligations du Trésor d'une maturité de 2 ans, assorties d'un coupon annuel de 5 % et arrivant à l'échéance aux mois de mai et juin 2028, sont disponibles à l'achat sur le marché, à un prix de 87,5 BIF par Obligation. Ces ordres de vente qui n'ont pas eu d'ordres d'achat sont disponibles sur le marché, ce qui veut dire que le total des Obligations du Trésor d'un montant de 4 248 000 000 BIF est disponible à l'achat sur le marché à la fin du mois de rapport.

3. Marché des Obligations du Trésor du mois de juin 2026

3.1. Obligations négociées

Titre	Taux du coupon	Prix haut	Prix bas	Prix de clôture	Prix précédent	Variation en %	Demande	Offre	Offre restante en BIF	Transactions	Valeur nominale du négocié en BIF
BIOT21/2A/5%/2028	5%	87,5	87,5	87,5	87,5	0	0	87,5	58 000 000	17	3 812 000 000
BIOT25/2A/5%/2028	5%	87,5	87,5	87,5	87,5	0	0	87,5	4 190 000 000	2	810 000 000

Volume total des Obligations du Trésor négociées durant le mois : 4 622 000 000 BIF sur dix-neuf (19) transactions.

3.2. Cours journaliers des Obligations du Trésor cotées à la Bourse du Burundi au 30 juin 2026

Obligation du Trésor ¹	Statut ²	Emetteur ³	Taux de coupon (%) ⁴	Maturité ⁵	Date de maturité ⁶	Prix d'émission ⁷	Prix précédent ⁸	Prix de clôture ⁹	Variation (%) ¹⁰	Prix haut ¹¹	Prix bas ¹²	Valeur nominale du Titre (Mrds de BIF) ¹³	Valeur nominale négociée (Mrds de BIF) ¹⁴	Rendement indicatif à l'échéance ¹⁵
BIOT14/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	9/4/2028	85	0	0	0	0	0	0,6	0	14,12
BIOT14/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	9/4/2036	83	0	0	0	0	0	1,5	0	10,87
BIOT15/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	16/4/2028	85,5	0	0	0	0	0	8,0	0	13,78
BIOT16/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	23/4/2028	85,5	0	0	0	0	0	4,4	0	13,78
BIOT17/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	30/4/2028	85,5	0	0	0	0	0	2,0	0	13,78
BIOT18/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	07/05/2028	85,5	0	0	0	0	0	1,0	0	13,78
BIOT19/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	14/05/2028	85	0	0	0	0	0	5,2	0	14,12
BIOT20/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	21/05/2028	85	0	0	0	0	0	2,1	0	14,12
BIOT21/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	28/05/2028	85	87,5	87,5	0	87,5	87,5	13,0	1,4	12,48
BIOT22/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	04/06/2028	85	0	0	0	0	0	4,0	0	14,12

¹ Désignation officielle de l'obligation du Trésor cotée à la Bourse du Burundi. Elle permet d'identifier le type de titre, la série d'émission, la maturité, le taux du coupon ainsi que l'année d'échéance. Exemple : *BIOT16/2A/5%/2028* désigne une obligation du Trésor de 2 ans, série 16, assortie d'un coupon de 5 %, arrivant à échéance en 2028.

² Indique le statut actuel du titre sur le marché boursier. Exemples : Coté, En négociation, Suspendu, Arrivé à échéance ou Remboursé. Cette information précise si le titre est activement négocié ou s'il a atteint sa date d'échéance.

³ Entité juridique responsable de l'émission et du remboursement du titre. Pour les titres du Trésor burundais, l'émetteur est la République du Burundi, représentée par le Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie numérique. L'Etat garantit le paiement des intérêts ainsi que le remboursement du principal.

⁴ Taux d'intérêt annuel servi aux détenteurs de l'obligation.

⁵ Période ou date à laquelle l'obligation arrive à échéance et où l'émetteur rembourse le montant principal aux investisseurs. Elle indique la durée de vie résiduelle de l'obligation jusqu'au remboursement.

⁶ Date à laquelle le montant principal de l'obligation est remboursé.

⁷ Prix auquel l'obligation a été émise initialement sur le marché primaire.

⁸ Dernier cours enregistré lors de la séance de négociation précédente.

⁹ Cours le plus élevé atteint au cours de la séance de négociation.

¹⁰ Mesure l'évolution du prix d'un titre entre deux séances de bourse. Elle indique de combien le prix de clôture a augmenté ou diminué par rapport au prix de clôture de la séance précédente.

¹¹ Niveau de prix le plus élevé atteint par l'obligation au cours de la séance de négociation.

¹² Niveau de prix le plus faible atteint par l'obligation au cours de la séance de négociation.

¹³ Valeur nominale totale de l'obligation exprimée en milliards de francs burundais, servant de base au calcul des intérêts et au remboursement à l'échéance.

¹⁴ C'est le montant théorique en capital des titres qui ont changé de mains, calculé sur base de la valeur nominale, et non du prix de marché.

¹⁵ Taux de rendement de l'obligation déterminé au moment de son émission sur le marché primaire, correspondant aux conditions financières initiales de souscription du titre. En cas de titre négocié, ce taux est calculé sur la base de son prix net de marché. Il représente le rendement potentiel qu'un investisseur pourrait obtenir en détenant le titre jusqu'à l'échéance.



BIOT22/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	04/06/2036	85	0	0	0	0	0	2,0	0	10,49
BIOT23/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	11/06/2028	85	0	0	0	0	0	6,0	0	14,12
BIOT24/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	18/06/2028	85,05	0	0	0	0	0	10,0	0	14,09
BIOT25/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	25/06/2028	85	0	87,5	0	87,5	87,5	14,0	0,81	12,48

Préparé par : Départements de Négociations